Centre
de services scolaire
Marguerite-Bourgeoys
Québec

# DÉCLARATION RELATIVE AUX ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES -BÉNÉVOLES-

**(art. 258.1 et suivants *Loi sur l'instruction publique*)**

Afin de protéger davantage l'intégrité et la sécurité des élèves, la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et* la *Loi sur l'enseignement privé* a été adoptée le 15 juin 2005. Cette loi accorde de nouveaux pouvoirs au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et impose des obligations

- aux demandeurs et titulaires d'une autorisation d'enseigner
- aux centres des services scolaires
- aux établissements privés
- **aux personnes appelées à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou à être régulièrement en contact avec eux.**

La *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique* et *la Loi sur l'enseignement privé* peut être consultée sur le site des Publications du Québec, à l'adresse suivante : **www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca**

***IMPORTANT***
**La *Loi sur l'instruction publique* prévoit que toute personne œuvrant auprès d'élèves mineurs ou étant régulièrement en contact avec eux doit, dans les 10 jours de celui où elle en est elle-même informée, déclarer au centre de services scolaire tout changement relatif à ses antécédents judiciaires, qu'elle ait ou non déjà fourni une déclaration qui porte sur ses antécédents judiciaires.**

Instructions :

1- Lire attentivement le formulaire *« Déclaration relative aux antécédents judiciaires - Bénévoles »*.

2- Remplir les pages 3 à 5 du formulaire.

3- Se présenter au secrétariat de l'école pour faire faire la certification d'une copie de deux pièces d'identité par la direction d'école.

4- Insérer votre formulaire rempli (pages 3 et 4) et la photocopie certifiée conforme dans l'enveloppe remise par la secrétaire puis lui redonner l'enveloppe cachetée.

5- La secrétaire de l'école fera le nécessaire pour transmettre l'enveloppe au Secrétariat général, sous pli confidentiel.

6- Le Centre de services scolaire fournira la réponse à la direction de l'école dans un délai de 4 semaines. Advenant la présence d'antécédents jugés, par le Centre de services scolaire, en lien avec vos fonctions de bénévole, le Centre de services scolaire vous en informera par écrit.

# DÉCLARATION RELATIVE AUX ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

**Les dispositions législatives relatives aux antécédents judiciaires prévues dans la *Loi sur l'instruction publique* et la *Loi sur l'enseignement privé* (intégrées dans ces lois par le chapitre 16 des *Lois du Québec* de 2005) visent les antécédents judiciaires suivants :**

- **une déclaration de culpabilité pour une infraction criminelle ou pénale commise au Canada ou à l'étranger, sauf si un pardon a été obtenu pour cette infraction;**
- **une accusation encore pendante pour une infraction criminelle ou pénale commise au Canada ou à l'étranger;**
- **une ordonnance judiciaire qui subsiste contre une personne au Canada ou à l'étranger.**

## QUELQUES DÉFINITIONS ET RENSEIGNEMENTS UTILES

### *Infraction criminelle*

Infraction créée par le législateur fédéral pour sanctionner les conduites les plus graves qui portent atteinte aux valeurs fondamentales de la société. Voici des exemples de lois de nature criminelle qui prévoient de telles infractions : le *Code criminel* et la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances.*

### *Infraction pénale*

Infraction créée par le législateur fédéral ou provincial pour sanctionner un comportement qui contrevient au bien-être public. Par exemple, la *Loi sur l'assurance-emploi* ainsi que la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* comprennent des infractions pénales créées par le législateur fédéral; le *Code de la sécurité routière* ainsi que la *Loi sur la protection de la jeunesse* comprennent des infractions pénales créées par le législateur provincial. Ce type d'infraction peut également résulter de l'exercice des pouvoirs attribués aux autorités municipales, par exemple une infraction prévue dans un règlement municipal.

### *Accusation encore pendante*

Accusation portée devant une instance judiciaire ou administrative qui n'a pas encore rendu sa décision.

### *Ordonnance judiciaire*

Décision d'un juge qui enjoint à une personne de respecter certaines conditions. Il peut s'agir d'un engagement en vertu de l'article 810 et suivants du *Code criminel*, d'une ordonnance de probation, d'une ordonnance d'interdiction de conduire, d'une ordonnance d'interdiction de posséder des armes à feu, d'une ordonnance de dédommagement ou d'une ordonnance d'interdiction d'entrer en contact avec des personnes âgées de moins de 14 ans ou de se trouver dans un endroit susceptible de les rencontrer. Il est à noter que cette liste n'est toutefois pas limitative. Au sens du *Code criminel*, l'absolution est considérée comme une ordonnance judiciaire.

### *Déclaration de culpabilité pour une infraction ayant fait l'objet d'un pardon*

Il n'est pas requis de faire mention d'un antécédent judiciaire pour lequel un pardon a été accordé. Toute personne désirant obtenir des renseignements relatifs à la demande de pardon peut consulter le site de la Commission nationale des libérations conditionnelles, à l'adresse suivante : www.npb-cnlc.gc.ca.

### *Autres renseignements utiles*

La *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique* et la *Loi sur l'enseignement privé*, qui prévoit notamment l'obligation de produire la présente déclaration, peut être consultée sur le site des Publications du Québec, à l'adresse suivante : www.publicationsduquebec. gouv.qc.ca.

### *Pour toute information additionnelle, adressez-vous à :*

***Me Marie-France Dion, Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, 514-855-4500 poste 4529***

Centre
de services scolaire
Marguerite-Bourgeoys
Québec

**No référence SPVM : C0003-1**

# DÉCLARATION RELATIVE AUX ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES / BÉNÉVOLE

(art. 258.1 et suiv. L.I.P.)

***VEUILLEZ REMPLIR CETTE DÉCLARATION***

***EN PRENANT SOIN D'ÉCRIRE LISIBLEMENT EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE***

## SECTION 1 RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

NOM DE FAMILLE (Si vous portez plus d'un nom de famille, veuillez inscrire vos noms dans leur ordre usuel)

| PRÉNOM (1) | PRÉNOM (2) | |
|---|---|---|
| DATE DE NAISSANCE | SEXE : Masculin ☐ Féminin ☐ | N° DE TÉLÉPHONE |

ADRESSE ACTUELLE (n° civique, rue, app.)

| VILLE | PROVINCE | CODE POSTAL |
|---|---|---|

ADRESSE PRÉCÉDENTE (n° civique, rue, app.) si vous demeurez à l'adresse actuelle depuis moins de cinq ans

| VILLE | PROVINCE | CODE POSTAL |
|---|---|---|

TYPE D'ACTIVITÉS POUR LESQUELLES VOUS OFFREZ VOS SERVICES À L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

NOM DE VOTRE(VOS) ENFANT(S) FRÉQUENTANT CET ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Cochez les cases appropriées dans chacune des sections qui suivent. Si vous manquez d'espace pour inscrire tous les renseignements demandés, veuillez poursuivre sur une feuille distincte que vous joindrez à la présente formule. Inscrivez votre nom dans le haut de toute feuille additionnelle.

## SECTION 2 DÉCLARATIONS DE CULPABILITÉ

**A – INFRACTIONS CRIMINELLES**

☐ Je n'ai pas été déclaré coupable d'une infraction criminelle au Canada ou à l'étranger ou, si j'ai été déclaré coupable d'une telle infraction, j'en ai obtenu le pardon.

**ou**

☐ J'ai été déclaré coupable, au Canada ou à l'étranger, de l'infraction ou des infractions criminelles suivantes :

| NATURE DE L'INFRACTION | DATE | LIEU DU TRIBUNAL |
|---|---|---|
| | | |
| | | |
| | | |

**B – INFRACTIONS PÉNALES**

☐ Je n'ai pas été déclaré coupable d'une infraction pénale au Canada ou à l'étranger ou, si j'ai été déclaré coupable d'une telle infraction, j'en ai obtenu le pardon.

**ou**

☐ J'ai été déclaré coupable, au Canada ou à l'étranger, de l'infraction ou des infractions pénales suivantes :

| NATURE DE L'INFRACTION | DATE | LIEU DE L'INFRACTION ET, LE CAS ÉCHÉANT, DU TRIBUNAL |
|---|---|---|
| | | |
| | | |
| | | |

## SECTION 3 ACCUSATIONS ENCORE PENDANTES

**A – INFRACTIONS CRIMINELLES**

☐ Je ne fais pas l'objet d'une accusation encore pendante pour une infraction criminelle au Canada ou à l'étranger.
**ou**
☐ Je fais l'objet d'une ou de plusieurs accusations encore pendantes, au Canada ou à l'étranger, pour l'infraction ou les infractions criminelles suivantes :

| NATURE DE L'INFRACTION | DATE | LIEU DU TRIBUNAL |
|---|---|---|
| | | |
| | | |
| | | |

**B – INFRACTIONS PÉNALES**

☐ Je ne fais pas l'objet d'une accusation encore pendante pour une infraction pénale au Canada ou à l'étranger.
**ou**
☐ Je fais l'objet d'une ou de plusieurs accusations encore pendantes, au Canada ou à l'étranger, pour l'infraction ou les infractions pénales suivantes :

| NATURE DE L'INFRACTION | DATE | LIEU DE L'INFRACTION ET, LE CAS ÉCHÉANT, DU TRIBUNAL |
|---|---|---|
| | | |
| | | |
| | | |

## SECTION 4 ORDONNANCES JUDICIAIRES

☐ Je ne fais pas l'objet d'une ordonnance judiciaire qui subsiste contre moi, au Canada ou à l'étranger.
**ou**
☐ Je fais l'objet d'une ou de plusieurs ordonnances judiciaires qui subsistent contre moi, au Canada ou l'étranger, à savoir :

| NATURE DE L'ORDONNANCE | DATE | LIEU DE L'ORDONNANCE |
|---|---|---|
| | | |
| | | |
| | | |

**La *Loi sur l'instruction publique* prévoit :**

- Que la présente formule de déclaration doit être transmise au centre de services scolaire;
- **Que toute personne œuvrant auprès d'élèves mineurs ou étant régulièrement en contact avec eux doit, dans les 10 jours de celui où elle en est elle-même informée, déclarer au centre de services scolaire tout changement relatif à ses antécédents judiciaires, qu'elle ait ou non déjà fourni une déclaration qui porte sur ses antécédents judiciaires**;
- Que le centre de services scolaire peut vérifier ou faire vérifier cette déclaration, notamment par un corps de police du Québec, et, à cette fin, communiquer et recevoir tout renseignement nécessaire à la vérification de cette déclaration.

**AVIS**

- Toute formule de déclaration sera considérée comme incomplète et sera retournée à l'expéditeur dans les cas suivants : formulaire non signé ou absence de réponse à une ou plusieurs questions.
- Toute fausse déclaration peut entraîner le rejet d'une candidature.
- Tous les antécédents judiciaires doivent être déclarés. Toutefois, **seuls les antécédents judiciaires qui, de l'avis du centre de services scolaire ont un lien avec les fonctions seront considérés.**

| | |
|---|---|
| ***Je certifie que les renseignements fournis dans cette déclaration sont exacts et complets et consens à ce qu'ils fassent l'objet d'une vérification par le CSSMB auprès d'un corps de police.*** | ***À titre de responsable, je demande à ce que la présente déclaration fasse l'objet d'une vérification.*** |
| **Signature du BÉNÉVOLE** **date** | **Signature du RESPONSABLE (ou du substitut autorisé)** **date** |

**<u>IMPORTANT</u> : Vous présenter au secrétariat de l'école pour faire photocopier et certifier conforme 2 pièces d'identité.**

**Distribution du formulaire :** original au Secrétariat général (l'école ne conserve aucune copie).